

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe UNSA

Cet avis de suite est intéressant à plus d'un titre. D'abord parce qu'il permet au CESE de regarder en arrière, d'analyser ses préconisations précédentes, de valider leur pertinence mais aussi de voir si les pouvoirs publics ont pris en compte tout ou partie de celles-ci.

En l'espèce, le travail fourni dans cet avis est à saluer et l'UNSA se retrouve dans l'ensemble des préconisations portées. La situation dans les outre mers est diverse, très bien documentée dans cet avis et les réponses à apporter doivent donc, comme le souligne l'avis, être spécifiques à chaque territoire.

L'UNSA soutient donc particulièrement la préconisation 1 demandant la tenue de conférences d'évaluation des plans territoriaux de relance associant élus locaux, représentants des chambres consulaires, société civile partenaires sociaux et associations.

Les besoins des territoires et des habitants sont nombreux et bien identifiés, l'avis y revient et l'on peut citer l'accès et l'assainissement de l'eau, les plans de transports, les restructurations de filières, la préservation de l'environnement et de la biodiversité...

Seuls, les plans de relance ne peuvent répondre à ces besoins et cet avis rappelle à raison que l'une des clés de la réussite réside dans la coordination entre les différents plans déjà existants, en évitant ce que l'avis pointe, c'est-à-dire la confusion qui aujourd'hui demeure. Pour y remédier, l'avis propose des solutions qui devraient être mises en œuvre sans délai, notamment dans la préconisation 5.

La situation sociale, l'avis le dit, est dans les Outre-mer explosive. Les causes sont connues et bien documentées et ne pourront trouver de solutions durables qu'avec des plans durables. L'UNSA soutient la préconisation 16 sur la mise en place de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans l'ensemble des territoires.

Une idée parcourt tout cet avis et nous souhaiterions nous y arrêter quelques instants. Cette idée c'est celle de la délibération démocratique incluant toutes les parties prenantes. Est souvent pointé dans cet avis des manques de concertation, d'instances de décisions collégiales permettant une véritable construction de long terme et cet avis appelle, nous le croyons, à plus de démocratie dans tous les territoires ultra marins.

Nous formulons le vœu que cet appel soit entendu, tant dans les Outre-mer qu'en métropole.